

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

24 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
23 septembre 2018	Marchés publics	Remise en état anticipée des installations de chauffage et de ventilation du Complexe du Trinquet Guynemer – marché attribué à l'entreprise AYPHASSORHO pour un montant de 39 514,18 € par décision du Maire en date du 23 juin 2018. La décision n° 2018/28 est retirée car elle ne correspond plus aux besoins de l'installation.
27 novembre 2018	Louage	Bail commercial dérogatoire pour local situé 48 rue Louis Barthou (OLORON) avec Mme Claude DELLOULE – Bail de 20 jours du 19 novembre 2018 au 8 décembre 2018 – Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro/jour – Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron
8 novembre 2018	Marchés publics	Remise en état anticipée des installations de chauffage et de ventilation du complexe du Trinquet Guynemer – Marché attribué à l'entreprise AYPHASSORHO 19 boulevard de l'Aragon à Oloron Sainte-Marie pour un montant de 102 552,41 € TTC (offre de base + options 1,2,3). Avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 20 mars 2018 dans le cadre de la procédure de passation adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
13 décembre 2018	Marchés publics	Remplacement des chaudières murales résidentielles à haute performance énergétique – Marché public de travaux de peinture des menuiseries de l'Ecole Navarrot attribué à l'entreprise NAYA – ZA du Gabarn à Escout pour un montant de 8 544 € HT.
18 décembre 2018	Louage	Bail commercial dérogatoire pour local situé 48 rue Louis Barthou (OLORON) avec M. GUERIN Patrick – Bail de 14 jours du 10 décembre 2018 au 23 décembre 2018 – Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro/jour – Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron
20 décembre 2018	Don	Acceptation du don d'un « ensemble d'archives concernant l'église Sainte-Croix (fin XVIIIe-XIXe siècles) » qui sera conservé au sein des archives municipales. Une convention de don sera signée avec Monsieur Jacques DUMONTEIL.
20 décembre 2018	Finances	Réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € entre la commune d'Oloron Sainte-Marie et l'Agence France Locale pour le Budget Principal. <u>Montant du crédit :</u> 2.000.000 euros <u>Date de mise à disposition des fonds :</u> 28/12/2018 <u>Date d'échéance finale :</u> 20/12/2033 <u>Date de 1^{ère} échéance :</u> 20/03/2019

		<p><u>Nombre d'échéances</u> : 60 <u>Durée</u> : 15 ans <u>Type de taux</u> : taux fixe <u>Taux</u> : 1,11 % <u>Gissler</u> : 1-A <u>Base de calcul des intérêts</u> : 30/360 <u>Commission de gestion</u> : néant <u>Commission d'engagement</u> : néant <u>Profil d'amortissement</u> : Trimestriel – Linéaire <u>Périodicité</u> : Trimestrielle</p>
20 décembre 2018	Finances	<p>Réalisation d'un emprunt de 150 000 € entre la commune d'Oloron Sainte-Marie et l'Agence France Locale pour le Budget de l'assainissement.</p> <p><u>Montant du crédit</u> : 150.000 euros <u>Date de mise à disposition des fonds</u> : 28/12/2018 <u>Date d'échéance finale</u> : 20/12/2033 <u>Date de 1^{ère} échéance</u> : 20/03/2019 <u>Nombre d'échéances</u> : 60 <u>Durée</u> : 15 ans <u>Type de taux</u> : taux fixe <u>Taux</u> : 1,11 % <u>Gissler</u> : 1-A <u>Base de calcul des intérêts</u> : 30/360 <u>Commission de gestion</u> : néant <u>Commission d'engagement</u> : néant <u>Profil d'amortissement</u> : Trimestriel – Linéaire <u>Périodicité</u> : Trimestrielle</p>
20 décembre 2018	Finances	<p>Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 520 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de réhabilitation de la canalisation du Lourtau – Budget de l'eau potable</p> <p>Ligne du Prêt : PSPL</p> <p>Montant : 520 000 euros</p> <p>Durée totale de la Ligne du Prêt : 40 ans</p> <p>Périodicité des échéances : Trimestrielle</p>
21 décembre 2018	Finances	<p>Désignation d'un avocat (Maître Philippe BORDENAVE – 19 rue Bayard à Pau) en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'assignation introduite par la société HED devant le Tribunal de Grande Instance de Pau. Convention d'honoraires à signer.</p>

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **PREND** acte de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 février 2019.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 08/02/2019



Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 07/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/02/2019